



C.G.T. HOPITAL Jean Rougier

Cahors, le 31 juillet 2019

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier CAHORS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un **préavis de grève local** pour le **jeudi 8 août 2019** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour les agents qui régulent les appels d'urgence au Samu 46.

Les revendications de ce personnel que nous soutenons sont en lien avec la prime individuelle de risque au bénéfice des professionnels des urgences. Veuillez trouver en pièce jointe le courrier explicatif et revendicatif que nous adressons ce même jour à Madame Agnès BUZIN, Ministre des Solidarités et de la Santé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT du C.H. Cahors
Le Secrétaire

Joaquim RECHE